**COLLEGE MONTAIGNE (Conflans-Sainte-Honorine)**

**EPREUVE INDIVIDUELLE DU CNRD (vendredi 22 mars 2019)**

**PROPOSITION DE CORRECTION**

La correction ci-dessous est une proposition de correction du sujet de l’épreuve individuelle (Epreuve individuelle du CNRD). Cette proposition de correction ainsi que le barème n’engagent que ses auteurs.

**Exercice 1 : répondre à des questions sur documents [20 points]**

**Document 1 : Rafle à Marseille, entre le 22 et le 29 janvier 1943**

1. ***Qu’est-ce qu’une rafle ? Où et quand se déroule celle présentée par ce document ? [3]***

Une rafle est une arrestation massive de personnes par des forces de police. La rafle présentée par ce document a été opérée à Marseille, entre le 22 et le 29 janvier 1943.

1. ***Qui sont, selon vous, les hommes en tenue noire sur la photographie ? Justifiez votre réponse. [2]***

D’après leur uniforme, ce sont des policiers français qui procèdent aux arrestations. Sur la partie droite de la photographie, un homme habillé en noir avec un béret observe la scène. Il s’agit vraisemblablement d’un milicien avec un symbole de la milice sur un brassard (le *gamma*, signe du bélier : symbole de « renouveau et d’énergie »). Un haut gradé la police française surveille les opérations [L’uniforme ressemble aux uniformes nazis]. La police nationale, sous la direction de René Bousquet, a aidé les Allemands à procéder à la rafle. Par ailleurs, il se peut que des soldats allemands soient également présents, mais ils ne sont pas directement visibles sur cette photographie.

1. ***Décrivez les personnes victimes de la rafle sur la photographie. D’après vous, qui sont-elles ? [3]***

Encadrés par les policiers, des civils avec quelques bagages modestes vont dans la même direction . Des hommes, des femmes, des personnes âgées et même des enfants sont présents. Ces civils sont des habitants de Marseille, peut-être des Juifs (néanmoins, on ne distingue pas d’étoile de David sur eux). Certains seront peut-être déportés, d’autres pourront servir d’otages. [Au total, sur 6 000 personnes arrêtées, 1 642 furent déportées (dont 782 Juifs), 3 977 personnes furent relâchées. Il s’agit d’une expulsion massive, avant la destruction programmée à l’explosif de quartiers entiers du Vieux-Port].

1. ***Dans quel but, selon vous, la photographie de cette rafle a-t-elle été publiée dans le magazine Signal ? [2]***

L’objectif de cette photographie est de montrer que la police nationale de Vichy travaille en lien avec les forces allemandes. En effet, cette rafle est une action de représailles après l’assassinat d’officiers et de soldats allemands dans le sud de la France [La zone sud a été envahie pour les troupes allemandes le 11 novembre 1942]. Les services de propagande montrent à la population qu’il est dangereux de s’en prendre aux troupes d’occupation : il s’agit de terroriser la population et de la couper des mouvements de résistance.

**Document 2 : Le témoignage de Simone Veil**

1. ***Présentez les conditions de transport qu’ont subies Simone Veil et ses proches. [4]***

Les conditions de transport qu’ont subies Simone Veil et ses proches sont très difficiles. Elle évoque même une « descente aux enfers » [ligne 2], un cauchemar [ligne 5]. En effet, l’embarquement se fait dès cinq heures du matin [ligne 1]. Après avoir été transportés par des autobus, ils prennent place dans les wagons à bestiaux [lignes 3 et 4]. Dans ces wagons, ils sont « effroyablement serrés » [ligne 7]. Comme ils ne peuvent tous s’asseoir ou s’allonger, ils sont obligés de se relayer [ligne 9]. Les SS les menacent d’exécuter ceux qui tenteraient de s’enfuir [lignes 12 et 13]. Enfin, le voyage dans ces conditions dure deux jours et demi [ligne 17].

1. ***A quoi fait référence Simone Veil dans la phrase soulignée dans le texte ? [3]***

La phrase « Tout était préférable à ce que nous allions subir » montre que malgré les difficultés rencontrées lors du voyage, le pire reste à venir. A l’arrivée dans le camp d’Auschwitz, la sélection détermine ceux qui vont survivre (les déportés capables de travailler pour le IIIe Reich) et ceux qui seront conduits directement dans les chambres à gaz.

1. ***Montrez d’après le texte et vos connaissances que la déportation a marqué la vie et les engagements de Simone Veil ? [3]***

Les dates du 18 janvier 1945 (jour où elle quitte Auschwitz) et du 23 mai 1945 (le retour en France) « constituent les points de repère » de sa vie [lignes 19 et 20]. De plus, son tatouage (« numéro 78651 », ligne 22) représente une trace indélébile.

[Simone Veil est arrêtée en pleine rue à Nice. Déportée à Auschwitz à 16 ans, elle fait partie du 71e convoi qui compte 1500 déportés au total. Elle perd son père, son frère et sa mère. Après la guerre, elle entame des études de droit et de science politique. En 1974, elle devient ministre de la Santé. Elle défend la loi dépénalisant le recours pour une femme à l’IVG – Interruption volontaire de grossesse -. De 1979 à 1982, elle préside le Parlement européen. En 2005, elle inaugure avec Jaccques Chirac le Mémorial de la Shoah à Paris. En 2008, elle est élue à l’Académie française. Décédée le 30 juin 2017 à l’âge de 89 ans, elle entre le dimanche 1er juillet 2018 au Panthéon]

**Exercice 2 : rédiger un devoir [20 points]**

***En vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances, vous présenterez les déportations subies par les populations en France :***

* ***Populations touchées et motifs de leur déportation ;***
* ***Lieux de déportation ;***
* ***Sorts qu’ont connus les personnes déportatées.***

***Vous pourrez ensuite, si vous les souhaitez, comparer la situation française avec l’exemple d’un autre pays européen de votre choix.***

***En conclusion, vous évoquerez l’action des survivants après la guerre auprès de la jeunesse.***

Défaite après la blitzkrieg, la France signe l’armistice le 22 juin 1940. Parmi les conditions d’armistice imposées par Hitler, le territoire national est divisé en deux (zone nord ou occupée par le Allemands, zone sud dite « libre » avec pour capitale Vichy), les équipements militaires lourds sont donnés à la Wehrmacht, les autorités françaises sont contraintes de livrer les opposants autrichiens et allemands qui s’étaient réfugiés en France (regroupés jusqu’alors dans le camp des Milles, près d’Aix-en-Provence). Les Troupes d’occupation reçoivent l’appui du gouvernement de Vichy (dirigé par Philippe Pétain) dans sa politique de persécution à l’encontre des opposants et résistants, des gens du voyage et des juifs.

De nombreuses catégories de populations sont pourchassées par les nazis et les collaborateurs. Arrêtées, ces populations peuvent être déportées, c’est-à-dire conduites de force, vers des camps, parfois ouverts dès 1933 (exemple de Dachau en Bavière). Les déportés sont transportés dans des wagons à bestiaux (exemple : wagon exposé à Drancy, dans le Nord de Paris). On considère d’une part les déportés qualifiés de « raciaux », d’autre part les déportés « résistants et politiques ».

Les nazis refusant la liberté de conscience, les Juifs et les témoins de Jéhovah sont impitoyablement traqués. Lors de la rafle du Vel d’hiv’ [Vélodrome d’hiver] les 16 et 17 juillet 1942, plus de 13 000 Juifs sont arrêtés (dont plus de 4 000 enfants) lors d’une opération qui mobilise plus de 7 000 policiers et gendarmes français. Cette opération ciblait les juifs d’origine étrangère. Les familles sont ensuite envoyées vers les camps d’internement de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dans le Loiret. Finalement, les personnes arrêtées sont déportées au centre de mise à mort (ou camp d’extermination) d’Auschwitz-Birkenau en Pologne. Les Juifs et les Tsiganes sont qualifiés de « sous-hommes » : les nazis les conduisent très souvent vers des centres de mise à mort immédiate. Plus de 70 000 Français juifs sont déportés. A l’arrivée dans les camps, lors d’une sélection, les enfants, les vieillards, les malades sont conduits des chambres à gaz, leur corps disparaissant dans des fours crématoires. Les plus valides quant à eux survivent provisoirement, devenant des esclaves au travail forcé. Les gardiens les numérotent avec un tatouage, contribuant à déshumaniser un peu plus les déportés.

Les Résistants refusent les conditions d’armistice, le régime de Vichy et l’occupation du territoire nationale. Ils prennent les armes, combattent la propagande nazie, communiquent des informations au profit des forces alliées…Les Résistants deviennent des cibles. Lorsqu’ils sont arrêtés, les Résistants sont victimes des décrets NN « Nacht und Nebel Erlass ». La principale disposition a pour objectif la déportation secrète (« dans la nuit et le brouillard ») sur le territoire du Reich. Les Résistants sont internés dans un camp de concentration, en attendant un jugement très théorique des Allemands. Les prisonniers NN français sont envoyés dans les camps de Gross Rosen, Flossenbürg, Buchenwald ou encore de Natzweiler (lieu-dit du « Struthof », à une cinquantaine de kilomètres de Strasbourg). Certains prisonniers NN n’arrivent pas à destination. Par exemple, après avoir été dénoncé, Jean Moulin (représentant du général de Gaulle en France occupée) est arrêté dans la banlieue. Il est torturé et meurt en déportation le 8 juillet 1943, près de Metz, en Moselle annexée.

Les Nazis persécutent ceux qui s’opposent à leur idéologie ou ceux qu’ils considèrent comme des « sous-hommes » dans les territoires occupés tant en Europe occidentale qu’en Europe de l’Est. Ainsi, la communauté juive en Pologne est tout particulièrement visée.

Née en 1926 à Tarnow en Pologne, Frania Haverland, polonaise juive, a vécu une enfance heureuse jusqu’à l’entrée des troupes allemandes dans sa ville en 1939. Frania perd toute sa famille. Les Allemands l’enferment dans le ghetto de Tarnow. Ils la déportent ensuite dans les camps de Plaszow et d’ Auschwitz. Frania parvient à survivre malgré les privations, les brimades et les risques du typhus. Elle arrive finalement en France le 10 juin 1945. Elle est accueillie tout comme de très nombreux déportés à l’hôtel Lutetia. C’est le début d’une nouvelle vie. Les émissions de télévision (documentaire diffusée lors de l’entrée au Panthéon de Simone Veil le 1er juillet 2018) et les ouvrages (son autobiographie intitulée *Tant que je vivrai*) jouent un rôle majeur pour entretenir la mémoire de tous les déportés.

Simone Veil déclara à propos de son silence et de celui des déportés ayant survécu aux camps : « Nous n’avons pas parlé parce-qu’on n’a pas voulu nous écouter. » Au début du XXIe siècle, un tournant s’amorce : de plus en plus d’anciens déportés décident de témoigner, en particulier face aux versions servies par les négationnistes [personnes refusant d’admettre l’existence des centres de mise à mort]. Ainsi, Lucie Aubrac (Résistante) a longtemps offert son précieux témoignage auprès de collégiens et de lycéens dans toute la France. Tout comme Frania Haverland continue à la faire, Elle l’a fait au nom du devoir de mémoire. Aujourd’hui, ce devoir de mémoire paraît indispensable à l’heure où les discriminations, l’antisémitisme et les violences redoublent (insultes antisémites à l’encontre du philosophe et académicien Alain Finkielkraut en février 2019, graffitis nazis tracés sur le portrait de Simone Veil, assassinat de Mireille Knoll [rescapée de la Shoah, poignardée à son domicile à l’âge de 85 ans en 2018], d’Ilan Halimi en 2006, attentat de l’Hyper Cacher en janvier 2015…). La paix que l’Europe connaît depuis sept décennies doit être préservée : aux jeunes générations de comprendre les enjeux transmis par tous les « passeurs de mémoire ».